

II

Semblablement, les libéraux se plaisent à pousser les classes inférieures à la défiance et à la haine contre les classes supérieures, les ouvriers au mécontentement et aux exigences excessives à l'égard de leurs patrons, les serviteurs et les servantes à l'indépendance et aux murmures envers leurs maîtres.

Saint Paul dit à tous les inférieurs : " Obéissez à ceux qui sont à votre tête, et soyez-leur soumis, car ils veillent sur vous, devant rendre compte de vos âmes.(1)" Saint Pierre dit aux esclaves : " Esclaves, obéissez en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont doux et humains, mais même à ceux qui sont fâcheux et durs. (2)" L'apôtre répète le même enseignement : " Esclaves, obéissez en tout à vos maîtres, ne les servez pas seulement sous les regards, comme pour plaire à des hommes, mais le faisant dans la simplicité du cœur, par crainte de Dieu. (3)" Il répète plusieurs fois le même enseignement (4).

Voilà les conseils de la prudence et de la discrétion.

Certains modernes ont reproché très haut à saint Pierre et à saint Paul d'avoir commandé aux esclaves d'obéir à leurs maîtres. " L'esclavage est contraire au droit naturel, a-t-on dit ; les apôtres, en commandant aux esclaves d'obéir, ont pris parti pour les maîtres contre les esclaves, c'est-à-dire pour l'injustice contre le droit. Je ne veux point d'autre fait pour juger les prédicateurs de l'Evangile ; ils ont été pour le droit des maîtres contre le droit des esclaves, ils me sont en horreur."

Les révolutionnaires de 1789 et de 1793 ont proclamé les *droits de l'homme* dans les colonies françaises ; aussitôt la moitié de la population a pris les armes contre l'autre moitié, et l'on a vu s'ouvrir une ère de pillages et de massacres, une ère de calamités universelles et de barbarie : les esclaves ne sont pas devenus libres, et les hommes libres sont devenus esclaves. Au contraire, les apôtres ont commandé aux esclaves d'obéir à leurs maîtres : mais ils ont rendu les maîtres débonnaires ; ils ont peu à peu appris aux maîtres, à traiter doucement leurs esclaves, à les instruire, à leur donner les joies et la stabilité de la famille, le droit d'acquiescer des biens, de se faire une position graduellement plus honora-

(1) Obedite præpositis vestris et subjacete eis, ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddituri. Hebr. XIII, 17.

(2) Servi subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dycolis. I. Petr. 11, 18.

(3) Servi, obedite per omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentis, sed in simplicitate cordis, timentes Deum. Col. III, 22.

(4) I Tim. VI, 1. Tit. 11, 9-10.